



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2014/2237(INI)

21.5.2015

AMENDEMENTS

1 - 309

Projet de rapport
Inês Cristina Zuber
(PE554.950v01-00)

sur la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté infantile
2014/2237(INI)

AM\1062315FR.doc

PE554.950v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Yana Toom

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE) et la directive-cadre sur l'égalité en matière d'emploi (2000/78/CE),

Or. en

Amendement 2
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Visa 14

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 4 juillet 2013 sur l'impact de la crise en ce qui concerne l'accès aux soins des groupes vulnérables¹,

- vu sa résolution du 4 juillet 2013 sur l'impact de la crise en ce qui concerne l'accès aux soins des groupes vulnérables **au niveau social²**,

³ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0328.

³ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0328.

Or. el

Amendement 3
Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Sergio Gutiérrez Prieto

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0328.

² Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0328.

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 4 juin 2013 sur la communication de la Commission intitulée "Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020"^{1 b},

^{1 b} *Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0266.*

Or. en

Amendement 4
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 4 juin 2013 sur la communication de la Commission intitulée "Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020",

Or. en

Amendement 5
Vilija Blinkevičiūtė, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 8 mars 2011 sur la réduction des inégalités de santé dans l'Union européenne^{1^e},

^{1^e} *JO C 199E du 7.7.2012, p. 25.*

Or. en

Amendement 6

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du 8 mars 2011 sur la réduction des inégalités de santé dans l'Union européenne,

Or. en

Amendement 7

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin

Proposition de résolution

Visa 20

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport de Save the Children intitulé "Pauvreté infantile et exclusion sociale en Europe", *Bruxelles, 2014, p. 5,*

- vu le rapport de Save the Children (*de 2014*) intitulé "Pauvreté infantile et exclusion sociale en Europe",

Or. en

Amendement 8

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Sergio

Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport d'évaluation de 2014 d'EUROCHILD intitulé "The 2014 National Reform Programmes (NRP) and National Social Reports (NSR) from a child poverty and well-being perspective",

Or. en

Amendement 9
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport de la 11^e conférence d'EUROCHILD, qui s'est tenue du 26 au 28 novembre 2014 à Bucarest,

Or. pt

Amendement 10
Maria Arena

Proposition de résolution
Visa 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu l'étude "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité (analyse par le réseau européen des experts indépendants dans le domaine de l'inclusion sociale)"^{1 a},

1^a Réseau européen des experts indépendants dans le domaine de l'inclusion sociale, Investir dans l'enfance: pour briser le cercle vicieux de l'inégalité. Analyse des politiques nationales. Bruxelles, 2014.

Or. en

Amendement 11

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Considérant –A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A bis. considérant qu'il convient d'accorder une plus grande visibilité politique à la lutte contre la pauvreté des enfants au niveau politique le plus élevé de l'Union européenne si l'on souhaite que l'Union atteigne l'objectif de la stratégie Europe 2020 de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici à 2020;

Or. en

Amendement 12

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que selon la convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, tous les enfants doivent se voir garantir le droit à l'éducation, à des services de santé, au logement, à la protection, à être

associés aux décisions les concernant, aux loisirs et au temps libre, à un régime équilibré et à recevoir des soins dans leur environnement familial;

Or. pt

Amendement 13

Vilija Blinkevičiūtė, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Considérant -A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A ter. considérant que la majorité des États membres ont, jusqu'à présent, accordé très peu d'attention à l'utilisation des fonds structurels de l'Union pour lutter contre le taux de pauvreté inquiétant des enfants en Europe, qui continue d'augmenter, et pour promouvoir l'inclusion sociale et le bien-être général des enfants;

Or. en

Amendement 14

Aldo Patriciello

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que l'augmentation des inégalités sociales ***favorise la progression*** de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne, dans la mesure où les inégalités sociales se transmettent de génération en génération et où les données disponibles indiquent que le

A. considérant que l'augmentation des inégalités sociales ***contribue considérablement à l'augmentation*** de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne, dans la mesure où les inégalités sociales se transmettent de génération en génération et

fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans l'ensemble de l'Union, y compris dans les pays affichant les PIB les plus élevés;

où les données disponibles indiquent que le fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans l'ensemble de l'Union, y compris dans les pays affichant les PIB les plus élevés;

Or. it

Amendement 15
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'augmentation des inégalités sociales favorise la progression de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne, ***dans la mesure où les inégalités sociales se transmettent de génération en génération et où les données disponibles indiquent que le fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans l'ensemble de l'Union, y compris dans les pays affichant les PIB les plus élevés;***

Amendement

A. considérant que l'augmentation des inégalités sociales favorise la progression de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 16
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'augmentation des inégalités sociales favorise la progression de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne, dans la mesure où les inégalités sociales *se*

Amendement

A. considérant que l'augmentation des inégalités sociales favorise la progression de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne, dans la mesure où les inégalités sociales

transmettent de génération en génération et où les données disponibles indiquent que le fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans l'ensemble de l'Union, y compris dans les pays affichant les PIB les plus élevés;

peuvent se transmettre de génération en génération *quand les parents abandonnent leur devoir d'éducation*, et où les données disponibles indiquent que le fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans l'ensemble de l'Union, *résultat de la politique d'austérité imposée*, y compris dans les pays affichant les PIB les plus élevés;

Or. fr

Amendement 17

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'augmentation des inégalités sociales favorise la progression de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne, dans la mesure où les inégalités sociales se transmettent de génération en génération et où les données disponibles indiquent que le fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans l'ensemble de l'Union, y compris dans les pays affichant les PIB les plus élevés;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 18

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'augmentation des inégalités sociales favorise la progression

Amendement

A. considérant que, *en raison de politiques budgétaires et administratives*

de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne, dans la mesure où les inégalités sociales se transmettent de génération en génération et où les données disponibles indiquent que le fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans l'ensemble de l'Union, y compris dans les pays affichant les PIB les plus élevés;

irresponsables et financièrement insoutenables, l'augmentation des inégalités sociales favorise la progression de la pauvreté des enfants, qui sont les plus exposés au risque de pauvreté dans 19 États membres de l'Union européenne, dans la mesure où les inégalités sociales se transmettent de génération en génération et où les données disponibles indiquent que le fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans l'ensemble de l'Union, y compris dans les pays affichant les PIB les plus élevés;

Or. hu

Amendement 19
Sven Schulze

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les mesures destinées à favoriser la création d'emplois constituent un instrument efficace de lutte contre la pauvreté;

Or. de

Amendement 20
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'un cinquième de la population totale de l'Union a moins de 18 ans et que, malgré les engagements, plus d'un enfant sur quatre est à présent menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale à travers l'Union;

Amendement 21

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que, selon Eurostat, les principaux facteurs influant sur la pauvreté des enfants sont la situation des parents sur le marché du travail, elle-même liée à leur niveau d'éducation, la composition du ménage dans lequel vivent les enfants et l'efficacité de l'intervention des pouvoirs publics par le soutien aux revenus et la fourniture de services de soutien;

Or. en

Amendement 22

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les facteurs qui influent le plus sur la pauvreté infantile sont les politiques de répartition de la richesse et la politique du travail^{9 bis}, notamment les niveaux de rémunération et de droits sociaux,

^{9 bis} *Save the Children, "Pauvreté infantile et exclusion sociale en Europe", Bruxelles, 2014, p. 5*

Amendement 23

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Brando Benifei, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que le Parlement européen a demandé à de nombreuses reprises la mise en œuvre du train de mesures sur les investissements sociaux et qu'il adhère à la recommandation de la Commission intitulée "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité", qui propose un cadre stratégique complet pour combattre la pauvreté des enfants et promouvoir le bien-être des enfants sur la base de trois piliers, à savoir l'accès à des ressources adéquates, l'accès à des services de qualité et inclusifs et la participation des enfants;

Or. en

Amendement 24

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que, même si les enfants de parents très peu actifs sur le marché du travail ont 56,7 % de risques supplémentaires de sombrer dans la pauvreté ou l'exclusion sociale, aujourd'hui le risque de pauvreté existe bel et bien pour les enfants des ménages

très actifs sur le marché du travail (en Roumanie, en Lituanie, au Portugal, en Espagne, en Grèce, en Lettonie, en Slovaquie, en Pologne au Luxembourg);

Or. pt

Amendement 25
Sven Schulze

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les pertes de revenus ont un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 26
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les pertes de revenus ont un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales;

Amendement

B. considérant que les pertes de revenus ont un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales, *considérant que ces pertes de revenus sont la conséquence des politiques d'austérité imposées par l'Union européenne aux États membres;*

Or. fr

Amendement 27
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que ***les pertes de revenus ont un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales;***

Amendement

B. considérant que ***la pauvreté des enfants est le résultat de la pauvreté des familles et que, par conséquent, les familles à faibles revenus, les parents au chômage et/ou les familles nombreuses sont davantage menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale du fait de l'érosion des politiques salariales et des systèmes de protection sociale;***

Or. en

Amendement 28
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que ***les pertes de revenus ont un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales;***

Amendement

B. considérant que ***la réduction des différences de revenus et de charges a un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales, et que dans le même temps, la solidarité doit être liée à l'incitation à une productivité accrue, au moyen d'une réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques salariées et non salariées, ou de services à prix réduit ou gratuits financés par le gouvernement et/ou par les collectivités locales, qui peuvent réduire la pauvreté des enfants;***

Or. hu

Amendement 29
Jean Lambert
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les pertes de revenus ont un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales;

Amendement

B. considérant que les pertes de revenus ont un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales ***et qu'elles contribuent à la pauvreté croissante des enfants, aussi bien par la baisse des salaires que par la réduction du revenu minimal garanti;***

Or. en

Amendement 30

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que ***les pertes de*** revenus ***ont*** un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales;

Amendement

B. considérant que ***la répartition des*** revenus ***a*** un impact décisif sur la réduction des cycles d'inégalités sociales ***et que les États membres qui présentent les niveaux de pauvreté des enfants les plus faibles, comme la Suède ou le Danemark, sont également ceux qui enregistrent les niveaux de pauvreté générale et d'inégalité les plus bas;***

Or. pt

Amendement 31

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le nombre d'enfants menacés par la pauvreté ou l'exclusion sociale a augmenté de près d'un million en Europe (UE-27, Norvège, Islande et Suisse) entre 2008 et 2012, avec une augmentation d'un demi-million entre 2011 et 2012⁹, et que, selon les données d'Eurostat de 2013, 26,5 millions d'enfants de l'UE-28 risquent de sombrer dans la pauvreté et l'exclusion sociale; que, dans l'UE-27, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 26,5 % à 28 % entre 2008 et 2012; qu'en 2013, dans les États membres de l'UE-28, 28 % de la population de moins de 18 ans étaient menacés par la pauvreté et l'exclusion sociale;

⁹ Save the Children, "Pauvreté infantile et exclusion sociale en Europe", Bruxelles, 2014, p. 5.

Amendement

C. considérant que le nombre d'enfants menacés par la pauvreté ou l'exclusion sociale a augmenté de près d'un million en Europe (UE-27, Norvège, Islande et Suisse) entre 2008 et 2012, avec une augmentation d'un demi-million entre 2011 et 2012⁹, et que, selon les données d'Eurostat de 2013, 26,5 millions d'enfants de l'UE-28 risquent de sombrer dans la pauvreté et l'exclusion sociale; que, dans l'UE-27, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 26,5 % à 28 % entre 2008 et 2012; qu'en 2013, dans les États membres de l'UE-28, 28 % de la population de moins de 18 ans étaient menacés par la pauvreté et l'exclusion sociale; ***considérant que, dans le même temps, ces chiffres et ces taux de pauvreté se sont aggravés pour toutes les catégories de personnes, indépendamment de l'âge ou du sexe;***

⁹ Save the Children, "Pauvreté infantile et exclusion sociale en Europe", Bruxelles, 2014, p. 5.

Or. fr

Amendement 32

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le nombre d'enfants menacés par la pauvreté ou l'exclusion sociale a augmenté de près d'un million en Europe (UE-27, Norvège, Islande et Suisse) entre 2008 et 2012, avec une

Amendement

C. considérant que le nombre d'enfants menacés par la pauvreté ou l'exclusion sociale a augmenté de près d'un million en Europe (UE-27, Norvège, Islande et Suisse) entre 2008 et 2012, avec une

augmentation d'un demi-million entre 2011 et 2012⁹, et que, selon les données d'Eurostat de 2013, **26, 5** millions d'enfants de l'UE-28 risquent de sombrer dans la pauvreté et l'exclusion sociale; que, dans l'UE-27, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 26,5 % à 28 % entre 2008 et 2012; qu'en 2013, dans les États membres de l'UE-28, 28 % de la population de moins de 18 ans étaient menacés par la pauvreté et l'exclusion sociale

⁹ Save the Children, "Pauvreté infantile et exclusion sociale en Europe", Bruxelles, 2014, p. 5.

augmentation d'un demi-million entre 2011 et 2012⁹, et que, selon les données d'Eurostat de 2013, **26,5** millions d'enfants de l'UE-28 risquent de sombrer dans la pauvreté et l'exclusion sociale; que, dans l'UE-27, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 26,5 % à 28 % entre 2008 et 2012; qu'en 2013, dans les États membres de l'UE-28, 28 % de la population de moins de 18 ans étaient menacés par la pauvreté et l'exclusion sociale ***et que, dans la grande majorité des pays, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale était plus important pour les enfants que pour les adultes;***

⁹ Save the Children, "Pauvreté infantile et exclusion sociale en Europe", Bruxelles, 2014, p. 5.

Or. pt

Amendement 33

Iratxe García Pérez

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les femmes connaissent un plus grand risque de pauvreté que les hommes, et considérant que la lutte contre la pauvreté des femmes est non seulement importante en soi, mais aussi primordiale pour réduire la pauvreté des enfants;

Or. en

Amendement 34

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'Union a reconnu que les causes multidimensionnelles de la pauvreté des enfants nécessitent une réponse intégrée, avec l'adoption de la recommandation "Investir dans l'enfance", mais qu'elle n'a pas encore pris de mesures cohérentes visant à mettre cette recommandation en pratique dans le cadre du semestre européen;

Or. en

Amendement 35

Sven Schulze

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant qu'il est dramatique que, dans des pays comme l'Estonie, la Grèce ou l'Italie, le pourcentage d'enfants n'ayant pas les moyens de manger de la viande, du poulet ou du poisson deux jours de suite ait doublé depuis 2008;

supprimé

Or. de

Amendement 36

Aldo Patriciello

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'il est dramatique que, dans des pays comme l'Estonie, la Grèce ou l'Italie, le pourcentage d'enfants n'ayant pas les moyens de manger de la viande, du poulet ou du poisson deux jours de suite ait doublé depuis 2008;

Amendement

D. considérant qu'il est dramatique que, dans des pays comme l'Estonie, la Grèce ou l'Italie, le pourcentage d'enfants n'ayant pas les moyens de manger de la viande, du poulet ou du poisson deux jours de suite ait **carrément** doublé depuis 2008;

Or. it

Amendement 37

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'il est dramatique que, dans des pays comme l'Estonie, la Grèce ou l'Italie, le pourcentage d'enfants n'ayant pas les moyens de manger de la viande, du poulet ou du poisson deux jours de suite ait doublé depuis 2008;

Amendement

D. considérant qu'il est dramatique que, dans des pays comme l'Estonie, la Grèce ou l'Italie, le pourcentage d'enfants n'ayant pas les moyens de manger de la viande, du poulet ou du poisson deux jours de suite ait doublé depuis 2008, **constat identique au reste des pays de l'Union; considérant que la malnutrition est un problème commun aux enfants de toutes classes sociales confondues qui affecte davantage les enfants des milieux pauvres et culturellement défavorisés;**

Or. fr

Amendement 38

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'il est dramatique que,

Amendement

D. considérant qu'il est dramatique que,

dans *des pays comme l'Estonie, la Grèce ou l'Italie*, le pourcentage d'enfants n'ayant pas les moyens de manger de la viande, du poulet ou du poisson deux jours de suite ait doublé depuis 2008;

dans *certains États membres*, le pourcentage d'enfants n'ayant pas les moyens de manger de la viande, du poulet ou du poisson deux jours de suite ait doublé depuis 2008;

Or. en

Amendement 39

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant qu'il est dramatique que, dans des pays comme l'Estonie, la Grèce ou l'Italie, le pourcentage d'enfants *n'ayant pas les moyens de manger de la viande, du poulet ou du poisson deux jours de suite* ait doublé depuis 2008;

Amendement

D. considérant *que l'inégalité croissante entre les pays de l'Union européenne se reflète dans le degré de privation matérielle des enfants, et* qu'il est dramatique que, dans des pays comme l'Estonie, la Grèce ou l'Italie, le pourcentage d'enfants *exposés à un risque de malnutrition du fait d'une carence en protéines* ait doublé depuis 2008;

Or. en

Amendement 40

Maria Arena

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

D bis. considérant que, dans ses observations finales concernant les derniers rapports périodiques du Portugal (2014), de la Lituanie (2013) et de l'Allemagne (2013), le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a exprimé ses inquiétudes concernant

l'augmentation du taux de pauvreté des enfants et/ou du pourcentage d'enfants menacés de pauvreté du fait de la crise économique, qui entrave l'exercice d'un grand nombre des droits inscrits dans la convention sur les droits de l'enfant, à savoir le droit à la santé, à l'éducation et à la protection sociale, et que le Comité demande de protéger les lignes budgétaires consacrées aux enfants même dans les situations de crise économique ou les autres situations d'urgence;

Or. en

Amendement 41

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que la crise financière et économique a entraîné une détérioration des conditions de vie et de travail et l'apparition d'un nouveau groupe, celui des personnes "nouvellement dans le besoin", qui sont particulièrement menacées d'endettement et qui ont le plus besoin d'aide mais qui n'ont pas conscience des mesures de soutien disponibles^{1a};

^{1a} (Sur la base de l'étude d'Eurofound de 2012 sur le surendettement des ménages)

Or. en

Amendement 42

Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant que les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures dites d'austérité (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

supprimé

¹⁰ *Bureau de recherche de l'UNICEF (2014, "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.*

Or. en

Amendement 43
Thomas Mann

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant que les organisations

E. considérant que les organisations

pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures dites d'austérité (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, **augmentation** du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ **et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent** une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

soulignent qu'une réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, **l'augmentation** du chômage, **la** généralisation des statuts précaires, **ainsi qu'un** accroissement de la charge fiscale **peuvent aggraver la pauvreté infantile et** que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰; **considérant de manière générale qu'une politique qui entraîne le surendettement des États et des ménages privés met en péril les perspectives d'avenir des enfants et peut représenter** une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

Or. de

Amendement 44
Thomas Mann

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures dites d'austérité (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage,

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

Or. de

Amendement 45
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures *dites d'austérité* (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces politiques

Amendement

E. considérant que les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures *d'austérité imposées par l'UE aux États membres* (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de

violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

vie des enfants¹⁰ et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

Or. fr

Amendement 46

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures *dites* d'austérité (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

Amendement

E. considérant que les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures d'austérité (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014, "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014, "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

Or. en

Amendement 47 **Ádám Kósa**

Proposition de résolution **Considérant E**

Proposition de résolution

E. considérant que les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures dites d'austérité (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, ***particulièrement dans les pays méditerranéens***, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces ***politiques violent donc*** les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

Amendement

E. considérant que les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures dites d'austérité (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale ***et d'autres charges, par exemple augmentation drastique et disproportionnée des taux des crédits immobiliers***), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires ***et les crises financières résultant des dépenses administratives irresponsables antérieures ainsi que les mesures d'austérité prises pour y remédier*** ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces ***mesures transitoires, visant au rétablissement de l'équilibre et à la viabilité des finances publiques, ne peuvent être basées que sur une répartition plus large des charges publiques, et que la consolidation budgétaire n'est pas imaginable sans une plus grande solidarité sociétale, par***

conséquent, en l'absence de mesures immédiates visant une répartition plus large de l'impôt, ces dispositions violent durablement les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence

Or. hu

Amendement 48 **Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin**

Proposition de résolution **Considérant E**

Proposition de résolution

E. considérant que *les organisations pointent comme principale cause de la progression de la pauvreté infantile les mesures dites d'austérité (réduction significative des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux*

Amendement

E. considérant que *la crise et la chute des niveaux de prospérité ont contribué à l'accroissement des inégalités et à la détérioration des conditions de vie des enfants¹⁰;*

droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

¹⁰ Bureau de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession: impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches", Bilan Innocenti 12, Bureau de recherche de l'UNICEF, Florence.

Or. es

Amendement 49
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que *les* organisations pointent comme ***principale cause*** de la progression de la pauvreté infantile les mesures dites d'austérité (réduction ***significative*** des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants¹⁰ et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Centre de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession:

Amendement

E. considérant que ***plusieurs*** organisations pointent comme ***l'une des principales causes*** de la progression de la pauvreté infantile les mesures dites d'austérité ***et ce qu'elles entraînent*** (réduction des aides sociales aux enfants et aux ménages, augmentation du chômage, généralisation des statuts précaires, accroissement de la charge fiscale), que l'UNICEF affirme de ce fait que les coupes budgétaires, particulièrement dans les pays méditerranéens, ont augmenté les inégalités et contribué à dégrader les conditions de vie des enfants et que ces politiques violent donc les droits des enfants et induisent une violation des obligations internationales découlant de la signature de la convention relative aux droits de l'enfant et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

¹⁰ Centre de recherche de l'UNICEF (2014), "Les enfants de la récession:

impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches" Bilan Innocenti 12, Centre de recherche de l'UNICEF, Florence

impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches" Bilan Innocenti 12, Centre de recherche de l'UNICEF, Florence

Or. pt

Amendement 50
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant qu'un environnement favorable aux entreprises stimule la croissance de l'emploi dans les États membres, élargit les possibilités d'emploi pour les parents qui deviennent ensuite des modèles encourageants, notamment au sein des communautés affectées, de génération en génération, par la pauvreté et par l'exclusion;

Or. sk

Amendement 51
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les collectivités locales et régionales sont en première ligne dans la lutte contre la pauvreté et l'exploitation des enfants, et qu'elles ont donc une responsabilité cruciale pour empêcher la marginalisation et l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 52
Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le fait que l'un au moins des parents ait un travail digne et bien rémunéré constitue le principal rempart contre le risque de pauvreté;

Or. pl

Amendement 53
Iratxe García Pérez

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par la féminisation de la pauvreté et les discriminations salariales entre les hommes et les femmes;

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par la féminisation de la pauvreté, ***le temps disproportionné que les femmes consacrent à des tâches non rémunérées, les interruptions de carrière des femmes pour s'occuper des enfants ou d'autres membres de leur famille*** et les discriminations salariales entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 54
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par la féminisation de la pauvreté et les *discriminations* salariales entre les hommes et les femmes;

Amendement

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par la féminisation de la pauvreté et les *différences* salariales entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 55
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par *la féminisation de la pauvreté* et les *discriminations salariales entre les hommes et les femmes*;

Amendement

F. considérant que la pauvreté des enfants est d'abord celle des familles; considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par *l'instabilité du marché du travail* et les *difficultés des citoyens européens à trouver un emploi décent*; ***considérant que les femmes sont de plus en plus souvent contraintes au travail précaire ou à temps partiel et donc à faible revenu;*** ***considérant que les politiques publiques récemment adoptées par les États-membres, et la banalisation du concept de "parentalité" se révèlent de plus en plus défavorables à la pérennité de la cellule familiale et à la solidarité intergénérationnelle;***

Amendement 56
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), **qui s'explique par la féminisation de la pauvreté et les discriminations salariales entre les hommes et les femmes;**

Amendement

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %); **considérant néanmoins qu'il existe des différences importantes entre les pays (par exemple, les statistiques SRCV-UE de 2012 montrent que l'indicateur AROPE pour les parents célibataires varie entre 35 % au Danemark et 78 % en Bulgarie); considérant que les recherches indiquent que la situation sociale des familles défavorisées est liée non seulement à l'ampleur de la crise, mais aussi à la façon dont les pays ont réagi à cette crise;**

Or. en

Amendement 57
Vilija Blinkevičiūtė, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par la féminisation de la

Amendement

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par la féminisation de la

pauvreté et les discriminations salariales entre les hommes et les femmes;

pauvreté, *la surreprésentation des femmes dans les emplois précaires et dans le travail à temps partiel involontaire* et les discriminations salariales entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 58

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui *s'explique par* la féminisation de la pauvreté et *les* discriminations salariales entre les hommes et les femmes;

Amendement

considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui *est lié à* la féminisation de la pauvreté et *aux* discriminations salariales entre les hommes et les femmes;

Or. pt

Amendement 59

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par la féminisation de la pauvreté et les discriminations salariales entre les hommes et les femmes;

Amendement

F. considérant que les familles monoparentales, et plus particulièrement les mères célibataires, sont plus exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (49,8 % contre 25,2 %), qui s'explique par la féminisation de la pauvreté et les discriminations salariales entre les hommes et les femmes, *l'écart*

salarial entre les hommes et les femmes, les difficultés pour accéder à des emplois de qualité et les taux plus élevés de travail à temps partiel; considérant qu'il existe des différences importantes entre les pays et que les recherches indiquent que la situation sociale des familles défavorisées est liée non seulement à l'ampleur de la crise, mais aussi à la façon dont les pays ont réagi à cette crise^{1a};

^{1a} *Selon les recherches d'Euforound*

Or. en

Amendement 60
Sven Schulze

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant qu'il est possible de réduire la pauvreté infantile en améliorant l'accès au marché du travail des femmes en particulier, grâce au développement des structures d'accueil pour les enfants;

Or. de

Amendement 61
Yana Toom

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les enfants issus des groupes vulnérables de la population, comme les enfants des rues, les migrants,

les familles appartenant à des minorités linguistiques ou ethniques, par exemple les Roms, courent un risque plus important de marginalisation, de pauvreté et d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 62

Marian Harkin

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les enfants issus des groupes vulnérables de la population, comme les enfants des rues, les migrants, les familles appartenant à des minorités ethniques, par exemple les Roms, courent un risque plus important de marginalisation, de pauvreté et d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 63

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les familles nombreuses à un seul revenu courent un risque plus important de pauvreté et d'exclusion sociale du fait de l'érosion des politiques salariales et des systèmes de protection sociale provoquée par la crise financière et économique;

Or. en

Amendement 64
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les familles nombreuses à un seul revenu courent un risque plus important de pauvreté et d'exclusion sociale du fait de l'érosion des politiques salariales et des systèmes de protection sociale provoquée par la crise financière et économique;

Or. en

Amendement 65
Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les derniers rapports de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri signalent que les logements réservés aux sans-abri accueillent de plus en plus souvent des femmes, des jeunes et des familles avec enfants et que les enfants migrants y sont surreprésentés;

Or. pt

Amendement 66
Yana Toom

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les enfants, leurs parents, leurs parents adoptifs ou les personnes qui les accueillent doivent être protégés contre toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation;

Or. en

Amendement 67
Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant que les recherches d'Eurofound consacrées à la situation sociale des ménages avec enfants de moins de 18 ans pendant la crise économique révèle que le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les enfants de familles monoparentales ou de familles nombreuses; considérant néanmoins qu'il existe des différences importantes entre les pays (par exemple, les statistiques SRCV-UE de 2012 montrent que l'indicateur AROPE pour les parents célibataires varie entre 35 % au Danemark et 78 % en Bulgarie); considérant que les recherches indiquent que la situation sociale des familles défavorisées est liée non seulement à l'ampleur de la crise, mais aussi à la

façon dont les pays ont réagi à cette crise^{1c};

^{1c} Eurofound (à paraître), "Families in the economic crisis: responses to disadvantage".

Or. en

Amendement 68
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que *les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les enfants peuvent durer toute la vie et se transmettre aux générations suivantes; que* le fossé éducatif entre enfants issus de différents milieux socio-économiques a augmenté (dans 11 pays, la couverture des services destinés aux enfants âgés de 0 à 3 ans n'atteint pas les 15 %);

Amendement

G. considérant que le fossé éducatif entre enfants issus de différents milieux socio-économiques a augmenté (dans 11 pays, la couverture des services destinés aux enfants âgés de 0 à 3 ans n'atteint pas les 15 %); *considérant que les flux migratoires extra-européens ne permettent pas l'assimilation des enfants dans les systèmes éducatifs des États-membres;*

Or. fr

Amendement 69
Jean Lambert
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les enfants peuvent durer toute la vie et *se transmettre aux générations suivantes;* que le fossé

Amendement

G. considérant que les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les enfants peuvent durer toute la vie et *se traduire par une situation de chômage et de*

éducatif entre enfants issus de différents milieux socio-économiques a augmenté (dans 11 pays, la couverture des services destinés aux enfants âgés de 0 à 3 ans n'atteint pas les 15 %);

pauvreté sur plusieurs générations; que le fossé éducatif *et en matière de soins* entre enfants issus de différents milieux socio-économiques a augmenté (dans 11 pays, la couverture des services *d'éducation et de soin à la petite enfance* destinés aux enfants âgés de 0 à 3 ans n'atteint pas les 15 %);

Or. en

Amendement 70

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les enfants peuvent durer toute la vie et se transmettre aux générations suivantes; *que le fossé éducatif entre enfants issus de différents milieux socio-économiques a augmenté (dans 11 pays, la couverture des services destinés aux enfants âgés de 0 à 3 ans n'atteint pas les 15 %)*;

Amendement

G. considérant que les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les enfants peuvent durer toute la vie et se transmettre aux générations suivantes;

Or. pt

Amendement 71

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que l'éducation et l'accueil dans la petite enfance ont une incidence décisive sur le développement cognitif des enfants et qu'ils jettent les bases de leur réussite future dans la vie en

*termes d'éducation, de bien-être,
d'employabilité et d'intégration sociale, en
particulier pour les enfants issus de
milieux défavorisés;*

Or. en

Amendement 72
Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***G bis. considérant que l'éducation
préscolaire peut jouer un rôle important
pour compenser le statut socio-
économique des enfants menacés de
pauvreté et permet de faciliter le retour
sur le marché du travail des parents ^{1a};***

*^{1a} Document de la Commission
européenne intitulé "Etude thématique
sur les mesures politiques relatives à la
pauvreté des enfants", 2008, p.9.*

Or. pl

Amendement 73
Yana Toom

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***G bis. considérant que les autorités
locales et régionales sont en première
ligne dans la lutte contre la pauvreté et
l'exploitation des enfants, et qu'elles ont
donc une responsabilité cruciale pour
empêcher la marginalisation et***

l'exclusion sociale, et qu'il convient que les autorités nationales les dotent de moyens suffisants pour atteindre ces objectifs;

Or. en

Amendement 74

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les premières années de la vie, avant même l'éducation obligatoire, sont cruciales pour le développement des enfants, puisque c'est pendant cette période que se développent des capacités fondamentales et que l'accès à une éducation de qualité a des effets considérables sur la confiance en soi, la capacité de participation à la vie sociale, la santé, l'inclusion sociale et, plus tard, l'accès à de meilleures opportunités d'emploi; que le fossé éducatif entre enfants issus de différents milieux socio-économiques a augmenté;

Or. pt

Amendement 75

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que l'éducation inclusive répond à la diversité des besoins de tous les apprenants par une

participation accrue à l'apprentissage, aux cultures et aux valeurs de la communauté, et qu'elle constitue dès lors un outil puissant pour lutter contre la pauvreté des enfants et l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 76
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Amendement

H. considérant *qu'il subsiste des obstacles financiers, administratifs et d'autres obstacles pratiques à l'éducation pour les enfants issus de groupes marginalisés, et* que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Or. en

Amendement 77
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Amendement

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays, *et que ces dépenses sont un facteur qui contribue notamment au décrochage scolaire;*

Amendement 78
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Amendement

H. considérant ***qu'il subsiste des obstacles financiers, administratifs et d'autres obstacles pratiques à l'éducation pour les enfants issus de groupes marginalisés, et*** que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Or. en

Amendement 79
Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Amendement

H. considérant ***qu'il subsiste des obstacles financiers, administratifs et d'autres obstacles pratiques à l'éducation pour les enfants issus de groupes marginalisés, et*** que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Or. en

Amendement 80
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Amendement

H. considérant ***qu'il subsiste des obstacles financiers, administratifs et d'autres obstacles pratiques à l'éducation pour les enfants issus de groupes marginalisés, et*** que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Or. en

Amendement 81
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Amendement

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;
considérant que dans les États-membres privilégiés, comme la France, une grande partie des aides attribuées sans contrôles aux familles pour l'éducation des enfants est souvent utilisée à d'autres fins par les allocataires;

Or. fr

Amendement 82
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays;

Amendement

H. considérant que les dépenses liées à l'éducation, notamment en termes de matériel scolaire et de transport, sont essentiellement supportées par les familles, et ce, dans la majorité des pays, ***même s'il est fréquent de voir les États membres soutenir les ménages les plus démunis;***

Or. pt

Amendement 83
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que le milieu socio-économique dans lequel vivent les enfants influe sur la qualité des loisirs extrascolaires et des loisirs durant les vacances et que les loisirs peu stimulants creusent d'une manière non souhaitable l'écart entre les enfants, notamment en ce qui concerne l'éducation et la formation;

Or. sk

Amendement 84
Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que le taux de décrochage scolaire précoce en 2012 était en moyenne, dans l'Union, de 13 %, mais qu'il dépassait les 20 % dans certains pays (Portugal, Espagne et Malte^{9 bis})

^{9 a} SRCV-UE (2013), statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie

Or. pt

Amendement 85

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que les parents qui travaillent, mais qui n'ont pas accès à des crèches, se voient contraints de laisser leurs enfants à la garde d'autres enfants ou de recourir à des réseaux de garde informels payants, mais non agréés, ce qui menace la sécurité et le bien-être des enfants;

Or. pt

Amendement 86

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir consulter un médecin de famille ou un dentiste;

Amendement

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir consulter un médecin de famille ou un dentiste, ***et que certains enfants n'ont qu'un accès limité aux services de santé autres que les soins d'urgence;***

Or. en

Amendement 87

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, ***nombreux*** sont les enfants à ne pas pouvoir consulter un médecin de famille ou un dentiste;

Amendement

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, ***nombreuses sont les familles, et par conséquent*** sont les enfants, à ne pas pouvoir consulter un médecin de famille ou un dentiste;

Or. fr

Amendement 88

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir ***consulter un médecin de famille ou un dentiste;***

Amendement

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir ***bénéficier de services de santé abordables;***

Or. en

Amendement 89

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir ***consulter un médecin de famille ou un dentiste***;

Amendement

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé ***et aux soins de santé*** est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir ***bénéficier de soins de santé adéquats, et que certains enfants n'ont qu'un accès extrêmement limité aux services de santé autres que les soins d'urgence***;

Or. en

Amendement 90

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir consulter un médecin de famille ou un dentiste;

Amendement

I. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir consulter un médecin de famille ou un dentiste, ***que certains enfants n'ont qu'un accès extrêmement limité aux services de santé autres que les soins d'urgence***;

Or. en

Amendement 91

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric,

Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les enfants nés en situation de pauvreté ont un plus grand risque de souffrir de maladies chroniques et de connaître des problèmes de santé, ce qui contribue à perpétuer les inégalités;

Or. pt

Amendement 92

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Neoklis Sylikiotis, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I ter. considérant que, même dans les pays où le droit à la santé est consacré par la loi, nombreux sont les enfants à ne pas pouvoir consulter un médecin de famille et un dentiste, notamment par manque de services publics disponibles, et que certains enfants ont un accès très limité aux services de santé qui se limitent aux soins d'urgence;

Or. pt

Amendement 93

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I quater. considérant que les problèmes financiers des ménages ont une incidence sur l'occurrence des maladies mentales chez les parents et des ruptures familiales, ce qui a des effets désastreux sur le bien-être psychosocial des enfants;

Or. pt

Amendement 94

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Considérant I quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I quinquies. considérant que le milieu dans lequel vit un enfant, notamment pendant la période prénatale, a une influence déterminante sur le développement de ses capacités cognitives, de communication et de langage et sur ses compétences sociales et émotionnelles, qui détermineront son état de santé, son bien-être, son implication dans la communauté et ses capacités d'apprentissage^{9 ter};

^{9 ter} Drivers, 2014. Les programmes universels, de qualité destinés à la petite enfance qui répondent aux besoins promeuvent des résultats meilleurs et plus équitables au cours de l'enfance et plus tard dans la vie.

Or. pt

Amendement 95

Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages ***et les coupes opérées dans les services publics*** exposent de plus en plus d'enfants à ce risque ***et que les mesures dites d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants;***

Amendement

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages exposent de plus en plus d'enfants à ce risque;

Or. en

Amendement 96
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque ***et que les mesures dites d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants;***

Amendement

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque;

Or. en

Amendement 97
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements ***infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque et que les mesures dites d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants;***

Amendement

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements ***et que le fait de vivre dans un environnement défavorisé ne peut aggraver leur exposition au risque;***

Or. es

Amendement 98
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque et que ***les mesures dites d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants;***

Amendement

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics, ***conséquences directes des restrictions budgétaires et mesures d'austérités imposées par l'UE,*** exposent de plus en plus d'enfants à ce risque et que ***ces*** mesures d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants;

Or. fr

Amendement 99

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque et que ***les mesures dites d'austérité entraînent*** une augmentation de la violence à l'égard des enfants;

Amendement

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque et que ***l'augmentation de la pauvreté peut entraîner*** une augmentation de la violence à l'égard des enfants;

Or. en

Amendement 100

Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque ***et que les mesures dites d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants;***

Amendement

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque;

Or. pl

Amendement 101

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages *et* les coupes opérées dans les services publics ***exposent de plus en plus d'enfants à ce risque et que*** les mesures dites d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants;

Amendement

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages, les coupes opérées dans les services publics *et* les mesures dites d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants;

Or. en

Amendement 102

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque *et que les mesures dites d'austérité entraînent une augmentation de la violence à l'égard des enfants*;

Amendement

J. considérant que tous les enfants ont le droit d'être protégés des abus, de la violence et des mauvais traitements infligés par négligence, que les recherches concluent que les pressions financières exercées sur les ménages et les coupes opérées dans les services publics exposent de plus en plus d'enfants à ce risque;

Or. pt

Amendement 103
Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que la pauvreté des enfants est un phénomène pluridimensionnel qui nécessite une réaction pluridimensionnelle; considérant que l'emploi est un facteur important, mais qu'il ne garantit pas toujours la fin de la pauvreté pour les familles des enfants concernés;

Or. en

Amendement 104
Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que la pauvreté des enfants à un coût économique élevé pour les sociétés, notamment au niveau de l'augmentation des dépenses de protection sociale;

Or. pt

Amendement 105
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant que les familles menacées par la pauvreté ont plus de chances de vivre dans des zones caractérisées par l'insalubrité et l'insécurité et que 17 % des enfants de l'UE-28 vivent encore dans ces conditions, 15 pays se situant au-dessus de la moyenne¹¹; que le nombre croissant d'expulsions dues à l'impossibilité de payer les coûts du logement a conduit de nombreux enfants dans des foyers;

¹¹ SRCV-UE (2013), statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.

Amendement

K. considérant que les familles menacées par la pauvreté ont plus de chances de vivre dans des zones caractérisées par l'insalubrité et l'insécurité et que 17 % des enfants de l'UE-28 vivent encore dans ces conditions, 15 pays se situant au-dessus de la moyenne¹¹; que le nombre croissant d'expulsions dues à l'impossibilité **ou le refus** de payer les coûts du logement a conduit de nombreux enfants dans des foyers;

¹¹ SRCV-UE (2013), statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.

Or. fr

Amendement 106

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant que les familles menacées par la pauvreté ont plus de chances de vivre dans des zones caractérisées par l'insalubrité et l'insécurité et que 17 % des enfants de l'UE-28 vivent encore dans ces conditions, 15 pays se situant au-dessus de la moyenne¹¹; que le nombre croissant d'expulsions dues à l'impossibilité de payer les coûts du logement a conduit de nombreux enfants dans des foyers

Amendement

K. considérant que les familles menacées par la pauvreté ont plus de chances de vivre dans des zones caractérisées par l'insalubrité et l'insécurité et que 17 % des enfants de l'UE-28 vivent encore dans ces conditions, 15 pays se situant au-dessus de la moyenne¹¹; que **le prix de l'énergie fait que de nombreux enfants vivent dans des logements non chauffés, ce qui augmente le nombre de maladies respiratoires et cardio-vasculaires; que** le nombre croissant d'expulsions dues à l'impossibilité de payer les coûts du logement a conduit de nombreux enfants dans des foyers

¹¹ SRCV-UE (2013), statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.

¹¹ SRCV-UE (2013), statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.

Or. pt

Amendement 107

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant que les familles menacées par la pauvreté ont plus de chances de vivre dans des zones caractérisées par l'insalubrité et l'insécurité et que 17 % des enfants de l'UE-28 vivent encore dans ces conditions, 15 pays se situant au-dessus de la moyenne¹¹; que le nombre croissant d'expulsions dues à l'impossibilité de payer les coûts du logement a **conduit** de nombreux enfants dans des **foyers**;

¹¹ SRCV-UE (2013), statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.

Amendement

K. considérant que les familles menacées par la pauvreté ont plus de chances de vivre dans des zones caractérisées par l'insalubrité et l'insécurité et que 17 % des enfants de l'UE-28 vivent encore dans ces conditions, 15 pays se situant au-dessus de la moyenne¹¹; que le nombre croissant d'expulsions dues à l'impossibilité de payer les coûts du logement a **mis** de nombreux enfants dans des **conditions de logement de moins en moins stables, ce qui a des conséquences pour leur développement et leurs possibilités dans la vie**;

¹¹ SRCV-UE (2013), statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie.

Or. en

Amendement 108

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que les familles avec enfants handicapés ou parents handicapés sont plus souvent exposées au risque de pauvreté, à l'éclatement de la famille et aux difficultés pour trouver un emploi;

Or. sk

Amendement 109
Maria Arena, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que le caractère universel des objectifs de développement durable et du programme pour l'après-2015 à venir offre la possibilité d'accroître les investissements consacrés aux enfants et à leurs droits;

Or. en

Amendement 110
Sven Schulze

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que la pauvreté relative n'est pas l'expression des besoins réels, mais uniquement l'expression de la situation relative des revenus;

Or. de

Amendement 111
Yana Toom

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que la pauvreté des enfants est un phénomène pluridimensionnel qui nécessite une réaction pluridimensionnelle; considérant que l'emploi est un facteur important, mais qu'il ne garantit pas toujours la fin de la pauvreté pour les familles des enfants concernés;

Or. en

Amendement 112
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que le Parlement européen adhère à la recommandation de la Commission intitulée "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité", qui propose un cadre stratégique complet pour combattre la pauvreté des enfants et promouvoir le bien-être des enfants sur la base de trois piliers, à savoir l'accès à des ressources adéquates, l'accès à des services de qualité et la participation des enfants à la société et aux prises de décisions, et qui reconnaît les enfants en tant que détenteurs de droits;

Or. en

Amendement 113
Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que, selon les statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) d'Eurostat, 2012, la pauvreté énergétique est une réalité qui affecte tous les États membres et qui touche tout particulièrement les enfants, dans la mesure où elle influe sur leur bien-être, leur alimentation et leur santé;

Or. es

Amendement 114
Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K bis. considérant que les enfants migrants sont surreprésentés dans le groupe exposé au risque de pauvreté et qu'ils sont davantage victimes de discrimination à cause de la barrière de la langue, une situation pire encore pour les enfants migrants en situation irrégulière; qu'aujourd'hui, avec l'intensification des flux migratoires, le nombre de cas dans lesquels les enfants de migrants demeurent dans leur pays d'origine sous la garde de proches ou de tiers tend à augmenter, ce qui nuit au développement des enfants, notamment sur le plan affectif;

Amendement 115
Yana Toom

Proposition de résolution
Considérant K ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K ter. considérant que l'importance accordée ces dernières années à la pauvreté des enfants dans la politique européenne et les déclarations politiques favorables des chefs d'État de l'Union n'ont pas abouti à des réductions significatives des taux de pauvreté des enfants;

Or. en

Amendement 116
Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Considérant K ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K ter. considérant que les programmes d'aide alimentaire destinés aux familles démunies devraient bénéficier d'un apport financier, dans la mesure où le nombre d'enfants qui n'ont accès à l'alimentation qu'à l'école ne cesse de croître; considérant que ces programmes sont importants, mais qu'ils ne peuvent être considérés comme une solution à long terme;

Or. pt

Amendement 117

Yana Toom

Proposition de résolution

Considérant K quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

K quater. considérant que les problèmes environnementaux tels que la pollution, la circulation routière, la contamination des terres et de l'eau potable touchent souvent de manière disproportionnée les enfants vivant dans la pauvreté;

Or. en

Amendement 118

Vilija Blinkevičiūtė, Marju Lauristin, Maria João Rodrigues

Proposition de résolution

Sous-titre 1

Proposition de résolution

Amendement

Recommandations

supprimé

Or. en

Amendement 119

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 bis. recommande que la Commission, en collaboration avec les États membres, établisse une feuille de route pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur trois piliers adoptée dans la recommandation "Investir dans l'enfance" en termes

d'accès aux ressources (salaires et soutien aux revenus), de services et de participation des enfants;

Or. en

Amendement 120

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Brando Benifei, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

**Proposition de résolution
Paragraphe -1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

-1 bis. invite la Commission à définir un sous-objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants dans la stratégie Europe 2020 et de rendre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants visible et explicite à toutes les phases du semestre européen; invite également la Commission à inclure dans chaque examen annuel de la croissance un chapitre spécifique avec l'objectif contraignant en matière de lutte contre la pauvreté des enfants et de promotion du bien-être des enfants;

Or. en

Amendement 121

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution
Paragraphe -1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

-1 bis. invite les États membres à utiliser les fonds de l'Union et tous les autres instruments disponibles pour mettre en œuvre la recommandation de la

Commission;

Or. en

Amendement 122

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Brando Benifei, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe -1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 ter. invite les États membres à intégrer de manière effective et compétente les aspects pertinents du train de mesure sur les investissements sociaux et de la recommandation de la Commission intitulée "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité" dans leurs programmes nationaux de réformes et leurs rapport sociaux nationaux; invite la Commission à garantir un contrôle annuel et le compte-rendu par les États membres de la mise en œuvre de la recommandation de la Commission;

Or. en

Amendement 123

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe -1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 quater. invite les États membres à utiliser pleinement les fonds structurels disponibles de l'Union en garantissant l'accès de tous les enfants à des ressources suffisantes pour leur assurer

un niveau de vie adéquat et des services de qualité abordables afin de rompre le cercle vicieux de l'inégalité dès le début de la vie;

Or. en

Amendement 124
Aldo Patriciello

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres *d'augmenter* la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres *de s'engager activement à augmenter* la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Or. it

Amendement 125
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter *la quantité, les montants*, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, *mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la*

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants *vivant dans la pauvreté ou menacés de pauvreté;*

sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Or. en

Amendement 126

Sergio Gaetano Cofferati, Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires ***et le phénomène des "travailleurs pauvres"; juge pertinente l'élaboration d'une stratégie mixte qui prévoit des actions directes et spécifiques relatives aux situations d'extrême pauvreté, en définissant des indicateurs et des critères adéquats à cet effet, comme les niveaux de revenus et d'accès aux besoins essentiels, une stratégie que les États membres devront mettre en œuvre dans le cadre du Fonds social européen et des ressources nationales et régionales destinées aux politiques sociales et à l'inclusion;***

Or. it

Amendement 127

Lampros Fountoulis

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter **la quantité, les montants**, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, **mais également** aux parents (**comme les allocations de chômage**), **et de promouvoir des législations du travail** garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants; **quant** aux parents, **recommande de promouvoir une législation du travail spéciale** garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires **ainsi que contre le travail non déclaré et en veillant à octroyer les allocations adéquates, là où cela est jugé nécessaire**;

Or. el

Amendement 128

Maria Arena

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue **et l'efficacité** des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter **l'efficacité**, la quantité, les montants **et** l'étendue des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Or. en

Amendement 129

Vilija Blinkevičiūtė, Siôn Simon, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. **recommande** aux États membres **d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;**

Amendement

1. **invite la Commission et les États membres à mettre au point des politiques de lutte contre la pauvreté infantile axées sur la correction des principaux facteurs qui influent sur la pauvreté des enfants, à savoir l'amélioration de la situation des parents sur le marché du travail et le renforcement de l'intervention des pouvoirs publics par le soutien aux revenus et la fourniture de services de soutien; prie aussi instamment les États membres d'assurer un niveau de vie adéquat compatible avec une vie digne par une combinaison de prestations sociales et en garantissant la quantité, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants et à leurs familles, et de lutter contre l'emploi précaire, le phénomène des travailleurs pauvres et le travail à temps partiel involontaire;**

Or. en

Amendement 130

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres **d'augmenter** la quantité, les montants, **l'étendue** et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux **et la sécurité des ménages, en luttant** contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres **de garantir un revenu adéquat aux parents en augmentant** la quantité, les montants, **la couverture, le taux d'adoption** et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents **chômeurs ou qui occupent des emplois mal rémunérés** (comme les allocations de chômage **et un revenu minimal adéquat**), et de

promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux, **notamment un salaire minimal garanti par la loi respectant les pratiques nationales et des conventions collectives pour apporter une plus grande sécurité aux ménages et lutter** contre les statuts précaires; **prie instamment la Commission d'étudier la possibilité d'élaborer un cadre européen instaurant un revenu minimal et un plancher de protection sociale pour tous les citoyens et toutes les familles de l'Union;**

Or. en

Amendement 131
Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter **la quantité, les montants, l'étendue et** l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (**comme les allocations de chômage**), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents, et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Or. pl

Amendement 132
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail **garantissant les droits sociaux et la sécurité** des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, **par exemple des repas à tarif réduit ou gratuits dans les établissements scolaires ou éducatifs pour les enfants issus de milieux défavorisés**, mais **des aides sociales destinées** également aux parents (comme les allocations de chômage), **ou une aide pour retrouver du travail en particulier pour les chômeurs de longue durée**, et de promouvoir des législations du travail **garantissant les droits sociaux et la sécurité** des ménages, **tout** en luttant contre les statuts précaires **et l'économie souterraine**;

Or. hu

Amendement 133
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter **la quantité, les montants**, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, **mais également aux parents (comme les allocations de chômage)**, et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants **et à leurs familles** et de promouvoir des législations du travail **et des mesures d'encouragement** garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires **et en promouvant des emplois décents pour tous**;

Or. en

Amendement 134
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme **les allocations de chômage**) et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme **un revenu minimal garanti**) et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant **activement** contre les statuts précaires **et le travail non déclaré**;

Or. it

Amendement 135
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres **d'augmenter** la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux **enfants, mais également aux parents** (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, **en luttant contre les statuts précaires**;

Amendement

1. recommande **à la Commission européenne de donner toutes libertés** aux États membres **d'adapter, selon le nombre d'enfants à charge**, la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux **ménages** (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages; **souligne toutefois que ces aides ne doivent en aucun cas remplacer un quelconque revenu, et que des dispositions devront être prises pour que ces aides soient suspendues en cas d'abus ou mauvais usages par les allocataires**;

Amendement 136

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires ***et pour la promotion du travail assorti de droits***;

Amendement 137

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage), et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement

1. recommande aux États membres d'augmenter la quantité, les montants, l'étendue et l'efficacité des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, mais également aux parents (comme les allocations de chômage) ***proportionnellement à leurs revenus***, et de promouvoir des législations du travail garantissant les droits sociaux et la sécurité des ménages, en luttant contre les statuts précaires;

Amendement 138

Iratxe García Pérez

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. invite les États membres, dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté des enfants, à se pencher également sur la position des femmes qui s'occupent d'enfants et de membres de leur famille présentant des besoins spéciaux et des handicaps;

Or. en

Amendement 139

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. recommande aux États membres d'accorder une attention accrue, lors de l'utilisation des ressources financières des fonds structurels et d'investissement européens et lors de l'élaboration des politiques sociales, à la protection des familles avec enfants handicapés (notamment des familles monoparentales) contre la pauvreté;

Or. sk

Amendement 140
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. rappelle qu'il importe, dans le cadre des politiques publiques de prévention, d'investir dans des mesures intelligentes en faveur du bien-être des enfants pour les aider à devenir par la suite des individus autonomes, capables de s'intégrer dans la société et dans le marché du travail, au lieu de faire porter les efforts sur les conséquences de leur exclusion sociale et de leur pauvreté;

Or. en

Amendement 141
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. demande de contrôler et d'évaluer l'efficacité de ces aides, en vue d'adapter les politiques de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et le décrochage scolaire aux exigences d'équité sociale; invite les États membres à développer et à appliquer des processus diversifiés de collecte de données appropriées pour chaque étape de l'intervention;

Or. pt

Amendement 142
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. estime que les politiques de protection des enfants et des jeunes doivent, tout en apportant le soutien nécessaire aux enfants en situation de pauvreté, de décrochage scolaire et d'exclusion sociale, être profondément ancrées dans la prévention et contenir des stratégies à long terme de lutte contre les inégalités sociales;

Or. pt

Amendement 143
Aldo Patriciello

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants;

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque ***et absolu*** des enfants;

Or. it

Amendement 144
Sergio Gaetano Cofferati, Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées

aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants;

aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants, *en accordant un intérêt particulier aux situations spécifiques dans certains États membres où les niveaux de pauvreté infantile sont particulièrement élevés et nécessitent donc des actions directes à court terme;*

Or. it

Amendement 145
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre **ou** de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque *des enfants*;

Amendement

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre, **voire** de renforcer les allocations sociales universelles **existantes** destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque **et inaliénable de ceux-ci**;

Or. el

Amendement 146
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. *recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants*;

Amendement

2. *invite les États membres à soutenir les familles nombreuses et/ou pauvres par des prestations sociales ainsi que par des mesures actives en faveur de l'emploi permettant d'obtenir plus facilement un emploi décent et de concilier vie professionnelle et vie de famille;*

Or. en

Amendement 147

Maria Arena

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants;

Amendement

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants; ***insiste sur la nécessité d'adopter des stratégies et des politiques globales pour soutenir l'accès des parents à des emplois de qualité et à des revenus adéquats, l'accès à des services publics de qualité (en particulier en matière d'accueil des enfants, d'enseignement, de santé, de logement et d'activités de loisirs) ainsi que pour renforcer la participation des enfants et de leurs familles à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle de ces politiques; insiste sur le fait que les solutions universelles devraient être associées à des interventions ciblées à l'appui des groupes d'enfants et d'adolescents les plus vulnérables et marginalisés;***

Or. en

Amendement 148

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou ***de*** renforcer les allocations sociales universelles destinées aux ***enfants en tant que droit intrinsèque***

Amendement

2. recommande ***à la Commission de permettre*** aux États membres de ***librement*** mettre en œuvre ou renforcer les allocations sociales universelles destinées

des enfants;

aux enfants;

Or. fr

Amendement 149

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants;

Amendement

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants; ***insiste sur le fait que les solutions universelles devraient être associées à des interventions ciblées à l'appui des groupes d'enfants et d'adolescents les plus vulnérables et marginalisés;***

Or. en

Amendement 150

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants;

Amendement

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants, ***telles que des repas gratuits ou à tarif réduit, en particulier pour les enfants pauvres, issus de milieux défavorisés, afin de leur assurer de bonnes conditions de croissance;***

Or. hu

Amendement 151

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants;

Amendement

2. recommande aux États membres de mettre en œuvre ou de renforcer les allocations sociales universelles destinées aux enfants en tant que droit intrinsèque des enfants; ***déplore la tendance croissante des gouvernements des États membres à renoncer aux politiques de soutien universelles en faveur de mesures de soutien basées sur les moyens des personnes concernées, dans la mesure où les données factuelles disponibles indiquent que les politiques de soutien universelles offrent une meilleure protection contre la pauvreté des enfants^{1a}***;

^{1a} (Selon les recherches d'Euforound)

Or. en

Amendement 152

Maria Arena, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. invite la Commission européenne et les États membres à déployer des efforts supplémentaires pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté des enfants et à réaliser une évaluation complète des zones dans lesquelles les

enfants sont particulièrement vulnérables face à la pauvreté et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies adéquates pour résoudre ces problèmes; invite en particulier la Commission européenne et les États membres à renforcer la dimension sociale de la stratégie Europe 2020 et de l'Union économique et monétaire en prenant les mesures suivantes:

- définir un sous-objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants dans la stratégie Europe 2020 et de rendre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants visible et explicite à toutes les phases du semestre européen et dans tous les États membres par la définition de sous-objectifs nationaux en matière de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants,

- accorder une attention explicite aux enfants et aux jeunes dans le semestre européen,

- faire en sorte que toutes les lois, politiques ou allocations budgétaires proposées soient évaluées du point de vue de leur incidence escomptée ou non désirée sur les enfants et leurs droits;

Or. en

Amendement 153
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. suggère la mise en place, dans les États membres, d'un salaire parental qui permettrait de soutenir les familles où l'un des parents a fait le choix de ne pas travailler pour se consacrer à l'éducation

des enfants; insiste pour que cette mesure soit gérée au niveau national; insiste pour que ce salaire parental ne soit pas qu'un complément d'allocations mais bien un revenu accompagné de conditions suspensives en cas d'abus ou de mauvais usages;

Or. fr

Amendement 154

Yana Toom

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. encourage les États membres et la Commission à convenir de normes européennes ou d'une méthode pour déterminer les coûts liés à l'éducation d'un enfant et pour définir des ressources adéquates afin de prévenir et de combattre la pauvreté des enfants;

Or. en

Amendement 155

Yana Toom

Proposition de résolution

Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. invite les États membres à admettre que la pauvreté des enfants et l'exclusion sociale constituent des obstacles majeurs à vaincre pour garantir la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Or. en

Amendement 156
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

supprimé

Or. en

Amendement 157
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

supprimé

Or. en

Amendement 158
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

supprimé

Or. de

Amendement 159
Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

supprimé

Or. pl

Amendement 160
Sofia Ribeiro

PE554.950v01-00

84/159

AM\1062315FR.doc

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

Amendement

supprimé

Or. pt

Amendement 161
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

Amendement

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants, ***notamment dans les pays affectés par la crise économique et où des mesures d'austérité sont déjà prises qui, à leur tour, ont entraîné des réductions de personnel et de dépenses avec des conséquences particulièrement graves pour tous les groupes sociaux, les malades chroniques mais, surtout, pour les jeunes et les enfants;***

Amendement 162
Maria Arena, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

Amendement

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants; ***invite également la Commission à effectuer des analyses ex ante et ex post des incidences sociales des mesures macroéconomiques;***

Or. en

Amendement 163
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. ***invite*** la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence ***fragilisé les droits sociaux des enfants;***

Amendement

3. ***demande instamment*** à la Commission européenne ***de*** s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de ***ne pas*** promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence ***accélééré le désengagement social de l'État et diminué les aides aux***

familles, et fortement impacté les populations les plus vulnérables sur le marché du travail;

Or. fr

Amendement 164

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto

**Proposition de résolution
Paragraphe 3**

Proposition de résolution

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

Amendement

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants; ***invite également la Commission à tenir compte de l'incidence des mesures sur les enfants lorsqu'elle formule des recommandations par pays dans le cadre du semestre européen;***

Or. en

Amendement 165

Laura Agea, Tiziana Beghin

**Proposition de résolution
Paragraphe 3**

Proposition de résolution

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États

Amendement

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États

membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, **notamment la santé et l'éducation**, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

Or. it

Amendement 166

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission européenne à s'abstenir de **recommander** des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres **et** de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;

Amendement

3. invite la Commission européenne à **mettre en œuvre de manière cohérente sa recommandation "Investir dans l'enfance", notamment dans le cadre du semestre européen et de la stratégie Europe 2020, et** à s'abstenir de **formuler des recommandations par pays concernant** des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique **et la protection sociale** des États membres, de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles, **une réduction des salaires** et la privatisation des services publics **sans offrir de garanties en matière de qualité et d'accès abordable**, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants **et accru la pauvreté des enfants, et de recommander de manière positive l'élaboration de stratégies intégrées**;

Or. en

Amendement 167

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. invite la Commission européenne à *s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres et de promouvoir un assouplissement des relations professionnelles et la privatisation des services publics, des mesures qui ont à l'évidence fragilisé les droits sociaux des enfants;*

Amendement

3. invite la Commission européenne, *lorsqu'elle formule des recommandations aux États membres susceptibles de nuire au bon fonctionnement de leurs services publics ou de bouleverser les relations de travail compliquant ainsi la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, à tenir compte de la nécessité de favoriser des initiatives sociales pour éviter le risque d'exclusion sociale, en particulier dans le domaine de l'enfance;*

Or. es

Amendement 168
Sergio Gaetano Cofferati, Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

3 bis. invite la Commission à mettre l'accent sur la nécessité d'investissements dans le secteur de l'instruction, publique et gratuite, en élaborant des méthodes d'enseignement spécifiques pour les groupes sociaux les plus vulnérables, comme les immigrés ou les personnes présentant un handicap; estime que l'instruction peut jouer un rôle clé et déterminant pour que les enfants acquièrent les compétences qui leur permettront d'accéder à un emploi qualifié et dûment rémunéré, en leur donnant les moyens de sortir de la pauvreté;

Amendement

Or. it

Amendement 169
Maria Arena, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. rappelle que la lutte contre la pauvreté des enfants nécessite d'adopter une approche basée sur la vie entière, et notamment de briser le cercle intergénérationnel du risque de pauvreté, de tenir compte des besoins différents de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, d'appliquer une approche axée sur l'enfant dans son ensemble en mesurant le nombre de privations que chaque enfant subit simultanément afin de révéler les enfants les plus défavorisés, et de mesurer non seulement la pauvreté monétaire, mais aussi les privations multidimensionnelles;

Or. en

Amendement 170
Yana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. rappelle qu'il importe, dans le cadre des politiques publiques de prévention, d'investir dans des mesures intelligentes en faveur du bien-être des enfants pour les aider à devenir par la suite des individus autonomes, capables de s'intégrer dans la société et dans le marché du travail, au lieu de faire porter les efforts sur les conséquences de leur exclusion sociale et de leur pauvreté;

Or. en

Amendement 171

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne qu'il convient de proposer de faire de la réduction de la pauvreté infantile en investissant dans l'enfance l'une des priorités principales de l'examen annuel de la croissance 2016, un moyen essentiel de progresser pour atteindre l'objectif en matière de pauvreté;

Or. en

Amendement 172

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. rappelle à la Commission l'appel du Parlement européen à une évaluation des effets sur la pauvreté des réformes proposées dans le cadre des programmes nationaux de réforme;

Or. en

Amendement 173

Yana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. recommande de garantir l'accès de tous les enfants à des services de qualité à ce stade crucial de leur développement; souligne que la santé, l'éducation, le soutien aux parents et aux familles, le logement et la protection sont des services essentiels assurés le plus souvent par les autorités locales et régionales;

Or. en

Amendement 174
Sergio Gaetano Cofferati, Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants; ***estime par ailleurs que la définition de la pauvreté doit rendre compte aussi bien de l'aspect monétaire et économique du phénomène, qui est lié à la satisfaction de besoins essentiels, que de l'aspect lié à la participation à des manifestations culturelle et sportives, et le temps-libre de manière générale;***

Or. it

Amendement 175
Maria Arena

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

Amendement

4. invite les États membres **à adopter**, à mettre en œuvre et à contrôler des plans **multidimensionnels** de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants **accordant explicitement une plus grande attention/priorité aux enfants les plus menacés de pauvreté; rappelle qu'il importe que les États membres de l'Union retrouvent au minimum les niveaux de dépenses réelles d'avant la crise en matière de protection sociale, de santé, d'éducation et de logements sociaux au profit des enfants les plus défavorisés;**

Or. en

Amendement 176
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté **infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et** en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté **et de l'exclusion sociale des enfants;**

Amendement

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté **des familles** en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté;

Or. fr

Amendement 177
Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

Amendement

4. invite les États membres **à adopter**, à mettre en œuvre et à contrôler des plans **pluridimensionnels** de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

Or. en

Amendement 178

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, **en mettant** l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

Amendement

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, **mettant en œuvre des stratégies intégrées basées sur la recommandation "Investir dans l'enfance"; souligne que ces stratégies devraient mettre** l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants **en tant que sous-objectifs de l'objectif global en matière de pauvreté fixé dans le cadre d'Europe 2020;**

Or. en

Amendement 179

Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

Amendement

4. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler **rigoureusement** des plans de réduction de la pauvreté infantile **afin d'assurer le suivi des orientations politiques**, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

Or. en

Amendement 180
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

4 bis. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

Amendement

4 bis. invite les États membres à respecter pleinement les principes de l'éducation inclusive dans l'éducation préscolaire, scolaire et extrascolaire;

Or. sk

Amendement 181
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

4 bis. invite les États membres à mettre en œuvre et à contrôler des plans de réduction de la pauvreté infantile, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants;

Amendement

4 bis. prie instamment les États membres d'adopter des mesures pour lutter contre l'exclusion sociale des enfants souffrant d'un handicap mental, en mettant en

place des modules de formation plus efficaces qui facilitent leurs processus d'apprentissage;

Or. it

Amendement 182
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. invite les États membres à admettre que la pauvreté des enfants et l'exclusion sociale constituent des obstacles majeurs à vaincre pour garantir la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de taux d'emploi, d'investissement dans la recherche, de développement, d'énergie et de développement durable;

Or. en

Amendement 183
Jean Lambert
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. invite la Commission à inclure un indicateur spécifique et contraignant concernant les enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale dans la dimension sociale de l'Union économique et monétaire;

Or. en

Amendement 184

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. demande aux États membres de concrétiser le droit au logement en garantissant aux citoyens et aux familles un logement adéquat qui satisfasse à leurs besoins et assure leur bien-être, leur vie privée et une qualité de vie, en contribuant ainsi à réaliser la justice sociale et la cohésion et à s'attaquer à l'exclusion sociale et à la pauvreté;

Or. pt

Amendement 185

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. invite les États membres à accorder une attention particulière à la création d'un milieu extrascolaire approprié et accessible permettant aux enfants de bénéficier de loisirs intelligents et stimulants durant le temps extrascolaire et durant les vacances; à accorder une attention accrue à l'accès aux soins de santé primaires des enfants vivant dans les localités marqués par l'exclusion, dans les régions reculées et difficilement accessibles;

Or. sk

Amendement 186
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. se félicite des recommandations du Conseil et de la Commission qui attirent l'attention sur l'environnement peu favorable aux entreprises dans certains États membres et sur le manque d'efficacité de l'administration publique et qui contiennent des préconisations pour redresser les finances publiques;

Or. sk

Amendement 187
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;
encourage également l'adoption de règles et de politiques qui garantiront la priorité de ces secteurs;

Or. el

Amendement 188
Lampros Fountoulis

PE554.950v01-00

98/159

AM\1062315FR.doc

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

Amendement

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que ***ces fonds sont bien utilisés et que*** les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

Or. el

Amendement 189
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les ***enfants*** sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales ***et de cohésion***;

Amendement

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis, ***en respectant la préférence communautaire,*** et pour s'assurer que les ***familles*** sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales, ***en veillant à ce que ces aides soient plus cohérentes et mieux coordonnées au niveau des territoires***;

Or. fr

Amendement 190

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. invite la Commission **européenne** et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

Amendement

5. invite la Commission et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel **dans le cadre d'Europe 2020** pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion, **ainsi que pour créer des indicateurs permettant d'analyser la pauvreté infantile**;

Or. en

Amendement 191

Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour **augmenter les dotations du** Fonds social européen et **du Programme** d'aide **alimentaire** aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

Amendement

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour **mieux utiliser le** Fonds social européen et **le Fonds européen** d'aide aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

Or. pl

Amendement 192
Ádám Kósa

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

Amendement

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen et du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion, ***en tenant compte, notamment, de la nouvelle obligation de démantèlement des grands internats, qui peut être mise en œuvre à partir de 2014, et pour favoriser l'adoption et le renforcement du lien parental, afin que les orphelins issus de milieux défavorisés puissent grandir dans un environnement familial ou similaire;***

Or. hu

Amendement 193
Jean Lambert
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen ***et*** du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis et pour s'assurer que les enfants sont une priorité

Amendement

5. invite la Commission européenne et le Parlement européen à profiter de l'opportunité fournie par la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour augmenter les dotations du Fonds social européen, du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis ***et du programme pour l'emploi et l'innovation***

dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

sociale et pour s'assurer que les enfants sont une priorité dans la programmation et dans l'exécution des politiques régionales et de cohésion;

Or. en

Amendement 194

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. recommande à la Commission européenne d'élaborer des lignes directrices afin de faciliter la participation des enfants au processus d'élaboration des politiques; suggère aux États membres de mettre en place des mécanismes qui favorisent la participation des enfants aux prises de décisions qui les concernent et qui les encouragent à exprimer des points de vue éclairés, en faisant en sorte que ces points de vue soient dûment pris en considération et qu'ils se reflètent dans les principales décisions ayant des conséquences pour les enfants;

Or. en

Amendement 195

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. prie instamment la Commission et

les États membres à déterminer si des stratégies basées sur l'alimentation, comme la diversification nutritionnelle et la fortification des aliments, ainsi que l'éducation à la nutrition et des mesures de santé publique et de sécurité des aliments, et enfin l'ajout de suppléments, doivent être mises en œuvre pour certains groupes de la population afin d'empêcher les effets négatifs de la malnutrition ou de la sous-nutrition sur la santé des enfants;

Or. en

Amendement 196
Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. demande à la Commission européenne de tenir compte des propositions contenues dans l'avis émis par le Comité économique et social européen intitulé "Pour une action européenne coordonnée pour prévenir et combattre la pauvreté énergétique", et encourage l'adoption urgente d'un engagement européen en faveur de la sécurité et de la solidarité énergétiques et, dans ce cadre, la création d'un observatoire européen et d'un fonds européen spécifiquement consacrés à l'éradication de la pauvreté énergétique;

Or. es

Amendement 197
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 198

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants;

Amendement

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour **les allocations budgétaires et** les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants;

Or. en

Amendement 199

Lampros Fountoulis

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile **et à** assurer le devoir de protection des enfants;

Amendement

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile **ainsi qu'à** assurer le devoir de protection des enfants **contre la**

pauvreté et le besoin en garantissant ainsi un niveau minimal de vie décente;

Or. el

Amendement 200

Maria Arena

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses *destinées* à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants;

Amendement

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses *et les investissements destinés* à lutter contre la pauvreté infantile, *par le biais de pratiques budgétaires axées sur les enfants au niveau de l'Union comme au niveau national*, et à assurer le devoir de protection des enfants; *invite les États membres à utiliser au maximum les fonds structurels, et en particulier le Fonds social européen et à mettre en œuvre les trois piliers de la recommandation "Investir dans l'enfance" (revenus adéquats, accès à des services de qualité et participation des enfants) en se concentrant en particulier sur les enfants les plus exclus et les plus durement touchés;*

Or. en

Amendement 201

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande aux États membres

Amendement

6. recommande aux États membres

d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté *infantile* et à assurer le devoir de protection des enfants;

d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes, **à but informatif et sans contraintes**, pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté et à assurer le devoir de protection des enfants;

Or. fr

Amendement 202

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Emilian Pavel

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande aux États membres **d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses** destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants;

Amendement

6. recommande aux États membres **de faire en sorte que leur lois et politiques nationales se traduisent par des budgets nationaux participatifs et responsables et par des allocations budgétaires et des dépenses** destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de **promotion, de protection et d'application concrète des droits** des enfants;

Or. en

Amendement 203

Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants;

Amendement

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants, **qui passe également par une augmentation des**

dépenses publiques afin d'atteindre ces objectifs;

Or. it

Amendement 204

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants;

Amendement

6. recommande aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des provisions visibles et transparentes pour les **dotations et les** dépenses destinées à lutter contre la pauvreté infantile et à assurer le devoir de protection des enfants;

Or. pt

Amendement 205

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Brando Benifei

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission à inclure un indicateur spécifique et contraignant concernant les enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale dans la dimension sociale de l'Union économique et monétaire;

Or. en

Amendement 206

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. recommande à la Commission européenne et aux États membres de fixer des objectifs de réduction de la pauvreté de l'exclusion sociale des enfants;

Or. pt

Amendement 207

Sofia Ribeiro

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite les États membres à développer, si nécessaire, des accords de coopération avec des entités et des institutions qui promeuvent l'éducation, la formation culturelle ou sportive, l'intégration et la lutte contre la pauvreté des enfants; recommande par conséquent aux États membres d'assurer la surveillance, la qualité, la durabilité et la pertinence de ces aides, ainsi que leurs résultats effectifs;

Or. pt

Amendement 208

Aldo Patriciello

**Proposition de résolution
Paragraphe 7**

Proposition de résolution

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à mettre en place des législations **spécifiques** qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité;

Or. it

Amendement 209
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent **ou** renforcent les droits de maternité et de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent **et** renforcent les droits de maternité et de paternité **et qui protègent tout particulièrement les familles qui ont des enfants handicapés**;

Or. el

Amendement 210
Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité, **y compris par la mise en œuvre d'instruments efficaces de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée et des mesures de soutien aux familles monoparentales**;

Amendement 211
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité *et réaffirment l'importance cruciale du cadre coutumier ou légal de la cellule familiale pour le développement des enfants;*

Or. fr

Amendement 212
Vilija Blinkevičiūtė, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres à mettre en *place* des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à mettre en *œuvre* des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité *et à sauvegarder le retour au travail des femmes après leur congé de grossesse et de maternité; à cet égard, est fermement opposé à l'intention de la Commission de retirer la directive relative au congé de maternité, et invite le Conseil à engager un dialogue proactif avec le Parlement européen et la Commission afin de débloquer la directive relative au congé de maternité; insiste par ailleurs sur la nécessité de renforcer la législation relative au congé de paternité, qui apporte*

une contribution importante à la lutte contre la discrimination entre les genres et à la discrimination salariale dans le monde du travail;

Or. en

Amendement 213
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres à ***mettre en place des législations qui protègent ou renforcent*** les droits de maternité et de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à ***appliquer et à protéger*** les droits de maternité et de paternité;

Or. en

Amendement 214
Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité; ***regrette le retrait annoncé de la proposition de révision de la directive relative au congé de maternité par la Commission européenne qui garantissait plus de droits aux femmes qui travaillent durant la période prénatale et postnatale;***

Or. pt

Amendement 215

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité *et* de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits *aux congés* de maternité, de paternité *ou aux congés parentaux et à soutenir un accord sur la directive européenne relative au congé de maternité*;

Or. en

Amendement 216

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité;

Amendement

7. invite les États membres à mettre en place des législations qui protègent ou renforcent les droits de maternité et de paternité; *réaffirme la nécessité de renforcer les politiques nationales et européennes en faveur de la natalité pour assurer l'équilibre et la solidarité entre les générations*;

Or. pt

Amendement 217

Yana Toom

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. prie instamment les États membres à faire en sorte que les employeurs ne puissent pas justifier l'inégalité de traitement et le harcèlement de salariés en invoquant la grossesse, l'éducation des enfants ou les tâches liées à la famille;

Or. en

Amendement 218

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté; ***invite les États membres à consacrer les ressources des fonds structurels et d'investissement européens au soutien en faveur de la transition depuis la prise en charge en institution vers un accueil dans les familles et au sein des communautés;***

Or. en

Amendement 219

Lampros Fountoulis

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté *et de l'incapacité financière des parents de les élever*;

Or. el

Amendement 220

Maria Arena, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives *et intégrées* visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Or. en

Amendement 221

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter *la pauvreté infantile* *et* le retrait des enfants du milieu

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce

familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté, *sauf dans le cas d'abus, manquements ou problèmes manifestes*;

Or. fr

Amendement 222

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. **recommande** aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Amendement

8. **demande** aux États membres de développer des politiques sociales préventives *et intégrées* visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Or. en

Amendement 223

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté, *ou que la durée du placement soit la plus courte possible, et que, dans la mesure du possible, le placement des enfants en bas âge ne soit pas envisagé*;

Amendement 224

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter **la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;**

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter **le placement d'enfants dans des structures d'accueil alternatives pour des raisons de pauvreté et d'exclusion sociale;**

Or. en

Amendement 225

Michaela Šojdrová

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants **ne** soient **pas** placés **pour des raisons liées à la pauvreté;**

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants soient placés **uniquement dans des circonstances exceptionnelles et en utilisant davantage les formules alternatives telles que le placement en famille d'accueil;**

Or. en

Amendement 226

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté; ***demande aux États membres de recourir aux fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir la transition des enfants placés en institution vers des familles d'accueil et des services à base communautaire;***

Or. pt

Amendement 227

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté;

Amendement

8. recommande aux États membres de développer des politiques sociales préventives visant à éviter la pauvreté infantile et le retrait des enfants du milieu familial, en veillant à ce que les enfants ne soient pas placés pour des raisons liées à la pauvreté; ***recommande également que ces politiques visent à lutter contre le maintien des dépendances;***

Or. pt

Amendement 228
Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. recommande aux États membres de sortir de la logique de prise en charge institutionnelle au profits de systèmes de prise en charge en familles d'accueil, qui prépare mieux les enfants et les jeunes à une vie indépendante, à la scolarité ou au travail;

Or. pl

Amendement 229
Marian Harkin

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. rappelle la nécessité d'éviter l'isolement dans des ghettos des enfants victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de promouvoir la mixité sociale dans le logement; suggère d'envisager l'instauration de normes minimales en matière de logement des enfants compte tenu de la primauté des droits des enfants;

Or. en

Amendement 230
Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. recommande aux États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes intégrés de protection des enfants afin de protéger les enfants contre les violences, les abus, l'exploitation et la négligence de façon à ce que tous les responsables et les composants du système collaborent dans tous les secteurs et toutes les agences partagent la responsabilité de créer un environnement protecteur et propice à l'épanouissement de tous les enfants;

Or. en

Amendement 231

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande de ne placer des enfants et des jeunes en institution qu'en dernier recours, en privilégiant l'intégration familiale et l'aide des familles d'accueil;

Or. pt

Amendement 232

Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. invite les États membres à mener des politiques favorisant la création et le maintien d'emplois dignes ainsi qu'à

élaborer des systèmes de formation, d'amélioration des qualifications, de facilitation tels que le télétravail ou des horaires de travail souple, facilitant l'entrée ou le retour des parents sur le marché du travail après une pause dans leur parcours professionnel;

Or. pl

Amendement 233

Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

**Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

8 ter. invite les institutions et les agences de l'Union, les autorités des États membres et les autres parties prenantes à définir des rôles et des responsabilités clairs, à instaurer un dialogue régulier et à fixer des procédures à suivre pour les enfants nécessitant une protection dans des contextes transfrontaliers;

Or. en

Amendement 234

Jana Žitňanská

**Proposition de résolution
Paragraphe 9**

Proposition de résolution

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite, **inclusive** et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du

enseignant;

personnel enseignant;

Or. en

Amendement 235
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre **maximum** d'enfants **par membre** du personnel enseignant;

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un **meilleur rapport entre le** nombre d'enfants **et celui des membres** du personnel enseignant, **car l'on observe fréquemment qu'un professeur est chargé d'enseigner dans des classes surpeuplées, avec tout ce que cela implique pour la qualité de l'enseignement;**

Or. el

Amendement 236
Maria Arena

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris **aux** jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à:

- l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges **afin de réduire la pauvreté éducative**, y compris **l'éducation et**

l'accueil des jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant ainsi que d'autres indicateurs de la qualité de l'éducation dans l'éducation scolaire et dans l'environnement d'apprentissage en dehors de l'école;

- des structures d'accueil des enfants indépendamment du revenu et des conditions d'emploi de leurs parents;

Or. en

Amendement 237
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, *y compris aux jeunes enfants*, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant; *suggère, dans ce cadre, que cela soit accompagné d'une réforme urgente des systèmes d'éducation, en réinstallant la discipline, le mérite, l'effort, le respect des professeurs et les matières fondamentales au bon développement des connaissances;*

Or. fr

Amendement 238
Yana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité ***ainsi qu'à des activités extrascolaires*** à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant ***et en promouvant la mixité sociale dans l'éducation***;

Or. en

Amendement 239

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. ***recommande*** aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris ***aux*** jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Amendement

9. ***demande*** aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite, ***inclusive*** et de qualité à tous les âges ***afin de réduire la pauvreté éducative***, y compris ***l'éducation et l'accueil et l'éducation formelle et non formelle des*** jeunes enfants, ***en promouvant leur développement émotionnel, social, cognitif et physique et*** en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant ***afin de faire en sorte que tous les enfants puissent bénéficier d'une éducation de qualité inclusive et donc de développer au maximum l'incidence de systèmes éducatifs sur l'égalité des chances et de briser le cercle vicieux de la pauvreté***;

Or. en

Amendement 240
Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, ***en portant une attention particulière à l'éducation visant à développer des compétences clé, y compris l'esprit d'entreprise, et*** en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Or. pl

Amendement 241
Jean Lambert
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite, ***inclusive*** et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Or. en

Amendement 242
Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant **et en mettant en relation les étudiants et les entreprises**;

Or. it

Amendement 243
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en **prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant**;

Amendement

9. recommande aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en **particulier pour les enfants socialement défavorisés**;

Or. en

Amendement 244
Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. recommande aux États membres de

Amendement

9. recommande aux États membres de

garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant;

garantir à tous les enfants l'accès à l'éducation publique, gratuite et de qualité à tous les âges, y compris aux jeunes enfants, en prévoyant un nombre maximum d'enfants par membre du personnel enseignant, *de manière à préserver la sécurité et le bien-être des enfants*;

Or. pt

Amendement 245
Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. afin de lutter contre le décrochage scolaire des enfants et des jeunes, recommande aux États membres de relever le niveau des services d'enseignement proposés en mettant en place une approche individualisée et en promouvant la coopération entre enseignants, travailleurs sociaux et parents;

Or. pl

Amendement 246
Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. invite les États membres à accorder une attention particulière au développement de systèmes d'éducation et d'accueil abordables et accessibles pour les jeunes enfants et à considérer ces

structures comme un investissement social visant à lutter contre l'inégalité et contre les difficultés particulières rencontrées par les enfants de familles défavorisées; invite également les États membres à sensibiliser les parents aux avantages d'une participation active aux programmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance;

Or. en

Amendement 247

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

**Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. demande aux États membres de promouvoir une école inclusive en prévoyant un nombre adéquat de professeurs spécialisés et en intégrant les enfants présentant des besoins éducatifs particuliers dans les classes ordinaires;

Or. pt

Amendement 248

Marek Plura, Krzysztof Hetman

**Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. recommande aux États membres d'assurer aux enfants de tous groupes sociaux un accès universel et égalitaire aux crèches et aux écoles maternelles;

Or. pl

Amendement 249
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. recommande aux États membres d'assurer la gratuité du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité;

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 250
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. recommande aux États membres **d'assurer la gratuité** du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité;

Amendement

10. recommande aux États membres **d'examiner sans tarder les possibilités de proposer gratuitement** du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité **aux enfants vivant dans la pauvreté ou menacés de pauvreté;**

Or. en

Amendement 251
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. recommande aux États membres d'assurer la gratuité du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité;

Amendement

10. recommande aux États membres d'assurer la gratuité du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité

ainsi que celle des repas, là où cela est jugé nécessaire, de manière à lutter contre le phénomène de la malnutrition à l'école;

Or. el

Amendement 252
Maria Arena, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. recommande aux États membres *d'assurer* la gratuité du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité;

Amendement

10. recommande aux États membres *de favoriser la participation complète de tous les enfants à l'école en assurant* la gratuité du matériel, *des repas* et des transports scolaires pendant la scolarité, *de renforcer l'efficacité des investissements publics actuels dans ce secteur et de mieux lutter contre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté;*

Or. en

Amendement 253
Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. recommande aux États membres d'assurer *la gratuité du* matériel et *des* transports scolaires pendant la scolarité;

Amendement

10. recommande aux États membres d'assurer *l'accès au* matériel et *aux* transports scolaires pendant la scolarité, *ainsi que l'accès à des repas au sein des établissements scolaires;*

Or. pl

Amendement 254

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. recommande aux États membres d'assurer la gratuité du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité;

Amendement

10. recommande aux États membres **de fournir des repas scolaires nutritifs à un prix abordable et** d'assurer la gratuité du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité;

Or. en

Amendement 255

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. recommande aux États membres **d'assurer la gratuité du matériel et des transports scolaires pendant la scolarité;**

Amendement

10. recommande aux États membres **de faire en sorte que tous les enfants, quelle que soit la situation financière de leur famille, aient accès au matériel scolaire obligatoire et aux transports scolaires nécessaires;**

Or. en

Amendement 256

Ádám Kósa

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. recommande aux États membres d'assurer la gratuité du matériel et des

Amendement

10. recommande aux États membres d'assurer la gratuité **ou à un prix réduit** du

transports scolaires pendant la scolarité;

matériel et des transports scolaires pendant la scolarité *et de prendre des mesures volontaristes pour empêcher que les enfants souffrent de la faim, en assurant dans les établissements scolaires ou éducatifs des repas gratuits ou à un prix très réduit pour les enfants issus de milieux défavorisés;*

Or. hu

Amendement 257

Jana Žitňanská

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes *des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés*, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Amendement

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. en

Amendement 258

Lampros Fountoulis

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés, **une** aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Amendement

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, **à la gratuité des examens prénataux ainsi que celle** des soins de santé pour les nouveau-nés, **l'aide** maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, **ainsi que pour les personnes handicapées** et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. el

Amendement 259

Maria Arena

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous

Amendement

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle **et des visites à domicile** pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des

les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. en

Amendement 260
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à **fournir des** soins de santé **universels**, publics, **gratuits** et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, **d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée**, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Amendement

11. invite les États membres à **favoriser l'accès aux** soins de santé publics et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, **ainsi que** l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. fr

Amendement 261
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à fournir des

Amendement

invite les États membres à fournir des soins

soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, **à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique**, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. de

Amendement 262

Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à **fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité** lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, **à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique**, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Amendement

11. invite les États membres à **assurer un accès universel aux** soins de santé lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. pl

Amendement 263

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Amendement

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention, **de programmes complets de vaccination** et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation **et aux traitements logopédiques et psychothérapeutiques des enfants**, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, **à une infirmière**, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. en

Amendement 264

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et

Amendement

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation **pour tous**, à garantir aux femmes des droits en matière de santé

généraliste, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour **tous les enfants**, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

sexuelle et généraliste, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, **ainsi que** l'accès à un médecin de famille, à un dentiste, **à des services de conseil familial** et à des spécialistes en santé mentale pour **toutes les familles**; **invite les États membres et la Commission** à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. en

Amendement 265
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir **aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et générale**, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Amendement

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. en

Amendement 266
Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric,

Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Amendement

11. invite les États membres à fournir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité lorsqu'il s'agit de prévention et de soins de santé primaires, d'accès aux méthodes d'examen, au traitement et à la rééducation, à garantir aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et génésique, des soins de santé pour les nouveau-nés, une aide maternelle pendant les périodes pré et postnatale, en particulier en cas de naissance prématurée, l'accès à un médecin de famille, à un dentiste et à des spécialistes en santé mentale pour tous les enfants ***et leurs familles***, et à intégrer ces aspects dans les stratégies nationales et européennes de santé publique;

Or. pt

Amendement 267

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite les États-membres à redéfinir leurs politiques de service public local d'accès aux soins, au vu de l'inquiétante dégradation constatée concernant la qualité des dispositifs, prestations et services publics liés à la santé;

Or. fr

Amendement 268
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés *et* aux enfants migrants;

Amendement

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés, aux enfants migrants *et aux enfants qui déménagent au sein de l'Union, quelle que soit leur nationalité, ainsi qu'aux enfants délaissés;*

Or. en

Amendement 269
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, *aux* enfants handicapés *et aux enfants migrants;*

Amendement

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, *l'accès* au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants *des familles* en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, *défavorisées ou frontalières, ainsi qu'aux* enfants handicapés;

Or. el

Amendement 270
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés *et* aux enfants migrants;

Amendement

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés, aux enfants migrants *et aux enfants qui déménagent au sein de l'Union, quelle que soit leur nationalité, ainsi qu'aux enfants délaissés;*

Or. en

Amendement 271
Maria Arena

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière *aux* enfants en situation de pauvreté, *aux* enfants vivant dans des régions reculées, *aux* enfants handicapés et *aux* enfants migrants;

Amendement

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière *à l'égalité d'accès et de qualité pour les* enfants en situation de pauvreté, *les* enfants vivant dans des régions reculées, *les* enfants handicapés, *les enfants issus de minorités* et *les* enfants migrants;

Or. en

Amendement 272
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. recommande aux États membres *de fournir les aides* nécessaires pour *garantir* à tous les enfants *le droit* à la culture, au sport et aux loisirs, *en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés et aux enfants migrants;*

Amendement

12. recommande aux États membres *d'engager les politiques* nécessaires pour *favoriser l'accès de* tous les enfants à la culture, au sport et aux loisirs;

Or. fr

Amendement 273
Yana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés et aux enfants *migrants;*

Amendement

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés et aux enfants *appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et migrantes;*

Or. en

Amendement 274
Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés et aux enfants migrants;

Amendement

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées *et défavorisées*, aux enfants handicapés *aux enfants issus de minorités* et aux enfants migrants, *aux enfants roms, aux enfants qui déménagent au sein de l'Union, quelle que soit leur nationalité, ainsi qu'aux enfants délaissés*;

Or. en

Amendement 275

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés et aux enfants migrants;

Amendement

12. recommande aux États membres de fournir les aides nécessaires pour garantir à tous les enfants le droit à la culture, au sport et aux loisirs, *à un accès à un espace ouvert et à un environnement sain*, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de pauvreté, aux enfants vivant dans des régions reculées, aux enfants handicapés, *aux enfants appartenant à des minorités ethniques* et aux enfants migrants, *quel que soit leur statut; rappelle le droit de jouer inscrit dans la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant*;

Or. en

Amendement 276
Yana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. rappelle la nécessité d'éviter l'isolement dans des ghettos des enfants victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, y compris par une politique adéquate de logement sociaux ou subventionnés, et de promouvoir la mixité sociale dans le logement; suggère d'envisager l'instauration de normes minimales en matière de logement des enfants compte tenu de la primauté des droits des enfants;

Or. en

Amendement 277
Vilija Blinkevičiūtė, Marju Lauristin, Maria João Rodrigues, Emilian Pavel

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. suggère aux États membres de mettre en place des mécanismes qui favorisent la participation des enfants aux prises de décisions qui les concernent, de les encourager à exprimer des points de vue éclairés et de faire en sorte que ces points de vue soient dûment pris en considération et qu'ils se reflètent dans les principales décisions ayant des conséquences pour les enfants;

Or. en

Amendement 278
Yana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. souligne la nécessité de renforcer la protection des enfants en situation de pauvreté et d'exclusion sociale contre les violences domestiques;

Or. en

Amendement 279
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. invite les États membres, notamment ceux **où** les inégalités sociales **sont** les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

13. invite les États membres, notamment ceux **qui sont touchés par la crise économique des dernières années et qui a pour effet que** les inégalités sociales y **soient** les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Or. el

Amendement 280
Michaela Šojdrová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. invite les États membres, **notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant** le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et **en améliorant** la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Amendement

13. invite les États membres **à augmenter** le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et **à améliorer** la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Or. en

Amendement 281

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en **augmentant le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale** et en **améliorant** la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Amendement

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en **améliorant le fonctionnement des services de sécurité sociale** et en **favorisant** la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Or. fr

Amendement 282

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Maria Arena

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. invite les États membres, notamment

Amendement

13. invite les États membres, notamment

ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant le nombre de fonctionnaires et de *techniciens* dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant le nombre de fonctionnaires et de *professionnels travaillant avec et pour les enfants et leurs familles* dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Or. en

Amendement 283

Marek Plura, Krzysztof Hetman

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer *les* droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en *augmentant le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes*;

Amendement

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer *l'efficacité des* droits sociaux que l'État est tenu de garantir en *les consacrant aux plus démunis, notamment aux enfants*;

Or. pl

Amendement 284

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en

Amendement

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux *et l'accès aux services et à la protection*

augmentant le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

sociale que l'État est tenu de garantir, en augmentant le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes, **et en particulier des jeunes souffrant de troubles de santé mentale, conformément à la stratégie d'intervention précoce;**

Or. en

Amendement 285

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant le nombre de fonctionnaires et de **techniciens** dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Amendement

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant le nombre de fonctionnaires et de **professionnels** dans les services de sécurité sociale **qui travaillent avec et pour les enfants et leurs familles**, et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Or. pt

Amendement 286

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus

Amendement

13. invite les États membres, notamment ceux où les inégalités sociales sont les plus

marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

marquées, à renforcer les droits sociaux que l'État est tenu de garantir, en augmentant, *le cas échéant*, le nombre de fonctionnaires et de techniciens dans les services de sécurité sociale et en améliorant la protection médicale, psychologique et sociale des jeunes;

Or. pt

Amendement 287
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. recommande aux États membres de mettre en place des mécanismes qui favorisent la participation des enfants aux prises de décisions qui les concernent, de les encourager à exprimer des points de vue éclairés et de faire en sorte que ces points de vue soient dûment pris en considération et qu'ils se reflètent dans les principales décisions ayant des conséquences pour les enfants;

Or. en

Amendement 288
Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Emilian Pavel

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite la Commission à contrôler la mise en œuvre de sa recommandation "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité" dans les

États membres par la conception d'une feuille de route; invite les États membres à utiliser les fonds de l'Union et tous les autres instruments disponibles pour mettre en œuvre la recommandation de la Commission;

Or. en

Amendement 289

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. reconnaît le rôle joué par la société civile, et notamment par les organisations de défense des droits des enfants et de lutte contre la pauvreté, pour garantir la cohérence des politiques de l'Union, et demande un dialogue civil renforcé sur la façon de prévenir et de combattre la pauvreté des enfants dans les États membres;

Or. en

Amendement 290

Michaela Šojdrová

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. prie instamment la Commission de faire du taux de décrochage scolaire et de la lutte contre la pauvreté des enfants des priorités explicites du semestre européen et de la gouvernance de la stratégie Europe 2020;

Amendement 291

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite les États membres et la Commission européenne à participer activement à la lutte contre la traite des enfants, quelles que soient les formes d'exploitation concernées, y compris le travail, le mariage forcé, l'adoption illégale, les activités illicites et l'exploitation sexuelle;

Or. pt

Amendement 292

Sofia Ribeiro

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. invite la Commission et les États membres à soutenir le fonctionnement des réseaux européens et transnationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des enfants et des jeunes; insiste pour soutenir plus particulièrement l'intégration des régions ultrapériphériques et des régions plus défavorisées dans ces réseaux d'institutions;

Or. pt

Amendement 293

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Brando Benifei, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. invite la Commission et les États membres à instaurer une garantie pour l'enfance afin de faire en sorte que tous les enfants en situation de pauvreté puissent bénéficier de soins de santé gratuits, d'une éducation gratuite, d'un accueil gratuit, d'un logement décent et d'une alimentation adéquate, et invite la Commission et les États membres à créer un fonds spécifique destiné à mettre en place la garantie européenne pour l'enfance;

Or. en

Amendement 294

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. invite les États membres à soutenir, grâce à leurs municipalités, notamment dans les communautés et/ou les zones les plus affectées par le phénomène de la pauvreté des enfants, les centres locaux d'aide aux enfants et aux familles qui offrent des services d'aide et/ou de conseil juridique, des conseils parentaux et du soutien scolaire, ainsi que des formations et des orientations en faveur d'un style de vie sain, pour une utilisation sûre de l'internet notamment;

Amendement 295

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Brando Benifei, Emilian Pavel, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. invite la Commission et les États membres à élaborer un plan européen intégré de lutte contre la pauvreté infantile qui englobe à la fois la garantie pour l'enfance et des programmes apportant un soutien et des opportunités aux parents afin de leur permettre de sortir de l'exclusion sociale et d'intégrer le marché du travail;

Or. en

Amendement 296

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution

Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. recommande aux États membres de garantir aux citoyens réfugiés, et plus particulièrement aux enfants et aux jeunes, les mêmes droits d'accès à l'éducation, à la santé, au travail et au logement que les autres citoyens de l'État membre en question;

Or. pt

Amendement 297

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Elena Gentile, Brando Benifei, Emilian Pavel

Proposition de résolution

Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quinquies. souligne la nécessité d'évaluer systématiquement l'effet sur les enfants des mesures stratégiques, y compris des mesures macroéconomiques, et recommande à la Commission d'inviter les États membres à réaliser des analyses d'impact ex ante et ex post de ces mesures afin de s'assurer qu'elles n'ont pas d'incidence négative sur les droits et le bien-être des enfants;

Or. en

Amendement 298

Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

supprimé

Or. fr

Amendement 299

Iratxe García Pérez

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres
Jana Žitňanská

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Amendement

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté **ventilés par genre** qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Or. en

Amendement 300
Sergio Gaetano Cofferati, Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Amendement

recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE; **compte tenu des limites observées jusqu'à présent dans l'évaluation de la pauvreté relative, et, par conséquent, au niveau de l'élaboration de politiques et stratégies efficaces, juge utile d'élaborer, y compris par l'intermédiaire de synergies avec les instituts de recherche et les universités qui ont publié des études sur le phénomène**

multifactoriel de la pauvreté infantile, des indicateurs statistiques et des analyses en mesure de déterminer la qualité des services et des soins apportés aux enfants dans l'UE et leur bien-être, et à définir les limites des programmes de lutte contre la pauvreté mis en place précédemment; juge ensuite nécessaire de développer la participation des citoyens et des intervenants directement concernés, comme les parties prenantes, les familles et les enfants; estime également opportun de promouvoir des campagnes d'information à l'attention de ces derniers sur les possibilités et les modalités d'accès aux mesures mises en œuvre contre la pauvreté infantile, en plus d'informer l'ensemble de la population sur le phénomène en question, afin qu'elle puisse sensibiliser d'autres personnes à ce sujet;

Or. it

Amendement 301

Maria Arena

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Amendement

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté, ***de l'exclusion sociale, des inégalités et des discriminations*** qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE ***ainsi que par le sous-groupe "Indicateurs" du Comité de la protection sociale; invite la Commission européenne et les États***

membres à mettre au point des réactions basées sur une approche globale et à utiliser pleinement les données recueillies dans le cadre d'autres initiatives telles que l'analyse du chevauchement des privations multiples (MODA) développée par l'UNICEF; souligne la nécessité de mettre au point d'autres indicateurs afin de mieux évaluer la qualité des services, les résultats et l'accès aux services, par exemple par rapport au statut socio-économique et aux origines des parents (origine immigrée ou minoritaire), au genre, au handicap et aux aspects géographiques;

Or. en

Amendement 302

Vilija Blinkevičiūtė, Jutta Steinruck, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Emilian Pavel

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. **recommande** à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Amendement

14. **demande** à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté, **de l'exclusion sociale, des inégalités et des discriminations** qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE **ainsi que par le sous-groupe "Indicateurs" du Comité de la protection sociale; estime qu'il convient de mettre au point d'autres indicateurs afin de mieux évaluer la qualité des services, les résultats et l'accès aux services, par exemple par rapport au statut socio-économique et aux origines des parents (origine immigrée ou minoritaire), au genre, au handicap et**

aux aspects géographiques;

Or. en

Amendement 303

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Amendement

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté ***et de promotion du bien-être des enfants*** qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Or. en

Amendement 304

Marian Harkin

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Amendement

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté ***à l'appui de l'élaboration de politiques sur la base de données concrètes, ventilées par groupes défavorisés et*** qui tiennent compte des

limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Or. en

Amendement 305

Inês Cristina Zuber, Paloma López Bermejo, Neoklis Sylikiotis, Patrick Le Hyaric, Kostadinka Kuneva, Lynn Boylan, Tania González Peñas, Gabriele Zimmer

Proposition de résolution Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre *de l'indicateur AROPE*, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative *et du* travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Amendement

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes statistiques qui, dépassant le cadre *des indicateurs utilisés pour l'ARPE - à risque de pauvreté ou d'exclusion -*, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté *(revenus des parents, accès à des services publics de qualité, participation à des activités sociales et culturelles, accès à des services d'éducation formelle et non formelle adéquats, exposition à des risques physiques, sécurité, milieu familial stable, degré d'épanouissement)*, qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative *et prennent en considération le* travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE *qui intègrent cette pluridimensionnalité dans leurs statistiques; recommande de croiser ces indicateurs avec des indicateurs de caractérisation du statut socio-économique (revenus et niveau de formation des parents, pays d'origine, sexe, handicap, situation géographique, etc.)*;

Or. pt

Amendement 306
Sofia Ribeiro

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes *statistiques* qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Amendement

14. recommande à la Commission européenne et aux États membres de développer des méthodes *de mesure* qui, dépassant le cadre de l'indicateur AROPE, intègrent des indicateurs pluridimensionnels de mesure de la pauvreté qui tiennent compte des limites des mesures de la pauvreté relative et du travail réalisé par le PNUD, l'UNICEF et l'OCDE;

Or. pt

Amendement 307
Sergio Gaetano Cofferati, Laura Agea, Tiziana Beghin

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. juge nécessaire d'élaborer des stratégies spécifiques qui seront mises en œuvre dans les États membres afin de déterminer le succès des jeux de hasard et de lutter contre ces derniers, notamment les jeux en ligne, ce phénomène étant de plus en plus fréquent dans les foyers en proie à la pauvreté, avec de graves répercussions économiques et sociales qui frappent surtout les mineurs;

Or. it

Amendement 308
Lampros Fountoulis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. recommande et encourage, en outre, la réalisation annuelle de nouvelles recherches et études visant à quantifier la pauvreté infantile en tenant compte des indicateurs qui varient constamment à cause des situations sociales particulières qui sont le résultat de la crise;

Or. el

Amendement 309

Vilija Blinkevičiūtė, Maria João Rodrigues, Marju Lauristin, Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite le Comité économique et social européen et le Comité des régions à émettre un avis sur l'investissement dans l'enfance;

Or. en